

Commune de CRAVANT

COMPTE RENDU SOMMAIRE

de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 30 AOUT 2018

Monsieur le Maire rend compte du décès prématuré de Monsieur Jean Bienvenu, et propose de prendre une minute de silence pour lui rendre hommage.

Le conseil municipal n'est plus que de 14 membres.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE 2018/002

Les crédits budgétaires étant insuffisants à certains chapitres, il est nécessaire de modifier le budget comme ci-dessous :

40 000 € en dépenses et recettes de fonctionnement,

18 500 € en dépenses et recettes d'investissement. Soit 58500 € de plus

L'assemblée approuve à l'unanimité ces modifications.

TARIF PERISCOLAIRE 2018/2019

Vu l'augmentation du coût de la vie,

Vu le coût par usager résultant des charges supportées au titre de la restauration, ainsi que le coût supporté pour la garderie périscolaire.

Les membres du conseil municipal n'envisagent pas d'augmenter les tarifs périscolaires actuel au 1^{er} septembre prochain. Il sera demandé aux parents de respecter les horaires de la garderie, notamment de ne pas reprendre leur(s) enfant(s) après 18h30. De ce fait il est créé une pénalité 5€/quart d'heure pour tout retard constaté à la garderie périscolaire après 18h30.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de fixer les tarifs périscolaires pour 2018/2019 de la manière suivante :

Restauration scolaire :

Enfant du canton 3.80 € le repas

Enfant hors du canton4.60 € le repas

Adulte 6.00 € le repas

Garderie : Forfait mensuel de 30.00 € par mois sur 10 mois.

En cas de retard constaté, un premier avertissement par courrier sera adressé à la famille, puis pour tout nouveau retard constaté, **une pénalité de 5,00 €/quart d'heure de retard sera facturé.**

Ces tarifs seront en vigueur à la rentrée de septembre 2018.

PERSONNEL – Créations et suppressions de postes

Suite aux avancements de grades de nos agents qui ont eu lieu dans le courant de l'année 2018, après avis de la CAP du Centre de Gestion du Loiret en date du 12 juin dernier, il est nécessaire de supprimer les anciens grades des agents nommés.

De même, suite au retour de la semaine à 4 jours avec la suppression des temps d'activités périscolaire, il a été nécessaire de supprimer certains postes d'animateurs et de modifier le temps de travail de deux agents après avis favorable de la CAP du Centre de Gestion.

A l'unanimité la modification du tableau des effectifs est approuvée.

CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE et CONTRAT SANTE/PREVOYANCE :

A l'unanimité, le conseil municipal décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'un contrat d'assurance statutaire et la passation de la convention de participation au titre du risque santé *et/ou* du risque prévoyance que le Centre de Gestion du Loiret va engager.

CCTVL – Approbation du rapport de la Commission Locale d’Evaluation des charges Transférées (CLECT) Approbation transfert de compétence (SDIS et Fourrière Départementale), Approbation modification des statuts

La Communauté de Communes des Terres du Val de Loire a notifié à la commune de Cravant, le Rapport adopté par la Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées (CLECT) lors de sa réunion du 02 juillet 2018.

Ce Rapport doit être soumis à l’approbation de l’ensemble des conseils municipaux des 25 communes membres. Il sera adopté si la majorité qualifiée des communes émet un avis favorable.

De même il est demandé l’avis de la municipalité sur le transfert des compétences SDIS et Fourrière Départementale, et sur le changement des statuts de la CCTVL au 1er janvier 2019.

Le conseil municipal à l’unanimité approuve le rapport de la CLECT, les transferts de compétences et le changement des statuts au 1^{er} janvier 2019.

DIVERS

Compteurs d’eau potable : l’agent en charge du relevé des compteurs d’eau a listé les vieux compteurs à aiguilles. Dans un premier temps, une cinquantaine vont être changés. **Il est demandé aux administrés de surveiller régulièrement leur consommation, et protéger leur compteur contre le gel, de même ils doivent surveiller et entretenir leur regard d’égout.**

CCAF/Remembrement : le rapport du commissaire enquêteur a été rendu, il est consultable sur le site du conseil départemental, il l’est également sur le site de la commune <https://www.cravant-loiret.fr>

De nouveaux horaires pour le secrétariat de mairie seront mis en place dès octobre, avec une amplitude jusqu’à 19 h le lundi soir et seulement deux ouvertures par mois le samedi. Les dates seront communiquées à l’avance par affichage, sur le site internet <https://www.cravant-loiret.fr>, et dans le bulletin municipal.

Ouverture au public :

Lundi → 14 h à 19 h

Mercredi → 9 h à 12 h

Vendredi → 14 h à 17 h

octobre : les samedis 6 et 20 octobre

novembre : les samedis 10 et 24 novembre

décembre : les samedis 8 et 22 décembre